

Direction Générale des Services

## DELEGATION DE SIGNATURE

**Le Directeur de l'École d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse – TSE,**

Vu l'article L 712-2 du Code de l'Education ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2022-1535 du 8 décembre 2022 relatif à l'École d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse – TSE ;

**Donne délégation de signature à :**

Monsieur Arnaud REYNAUD, Directeur de recherche, Directeur de l'UMR TSE RECHERCHE,

à l'effet de signer en son nom, pour le service opérationnel (SO) 703 940 – UMR TSE RECHERCHE :

- en dépenses :
  - les engagements de dépense dont le montant est inférieur à 2 500 € HT,
  - les attestations et certificats administratifs relatifs à des dépenses dont le montant est inférieur à 2 500 € HT,
  - les certifications de service fait sans limitation de montant.
- en recettes : les actes relatifs à l'acquisition des droits et à l'établissement des factures, sans limitation de montant,
- les ordres de missions temporaires concernant le SO 703 940, hormis ceux le concernant,
- les états de remboursement de frais engagés par les missionnaires sur ce même budget.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Arnaud REYNAUD, Madame Nathalie LALBERTIE, Secrétaire générale, reçoit délégation pour signer les documents ci-dessus mentionnés.

La présente délégation prend effet à la date de sa publication sur le site internet de l'établissement.

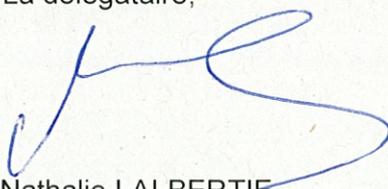
Fait à Toulouse, le 13 janvier 2023

Le délégataire,



Arnaud REYNAUD

La délégataire,



Nathalie LALBERTIE

Le Directeur,



Stéphane GREGOIR

Direction Générale des Services

## DELEGATION DE SIGNATURE

**Le Directeur de l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse – TSE,**

Vu l'article L 712-2 du Code de l'Education ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2022-1535 du 8 décembre 2022 relatif à l'École d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse – TSE ;

**Donne délégation de signature à :**

Madame Bénédicte ALZIARY-CHASSAT, Professeure des Universités, Responsable de l'UMR Institut de Mathématique de Toulouse - Site TSE (IMT-CEREMATH),

à l'effet de signer en son nom, pour le service opérationnel (SO) 703 941 – UMR IMT (CEREMATH):

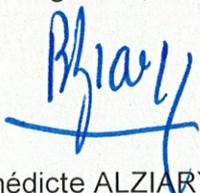
- en dépenses :
  - les engagements de dépense dont le montant est inférieur à 2 500 € HT,
  - les attestations et certificats administratifs relatifs à des dépenses dont le montant est inférieur à 2 500 € HT;
  - les certifications de service fait sans limitation de montant.
- en recettes : les actes relatifs à l'acquisition des droits et à l'établissement des factures, sans limitation de montant,
- les ordres de missions temporaires concernant le SO 703 941, hormis ceux la concernant,
- les états de remboursement de frais engagés par les missionnaires sur ce même budget.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Bénédicte ALZIARY-CHASSAT, Madame Nathalie LALBERTIE, Ingénieure d'étude, Secrétaire générale, reçoit délégation pour signer les documents ci-dessus mentionnés.

La présente délégation prend effet à la date de sa publication sur le site internet de l'établissement.

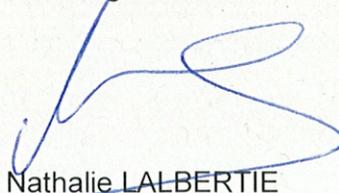
Fait à Toulouse, le 13 janvier 2023

La délégataire,



Bénédicte ALZIARY-CHASSAT

La délégataire,



Nathalie LALBERTIE

Le Directeur,



Stéphane GREGOIR

Direction Générale des Services

## DELEGATION DE SIGNATURE

**Le Directeur de l'École d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse – TSE,**

Vu l'article L 712-2 du Code de l'Education ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2022-1535 du 8 décembre 2022 relatif à l'École d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse – TSE ;

**Donne délégation de signature à :**

Madame Florence CHARRAS, Attachée territoriale principale en détachement en qualité d'Ingénieur d'étude, Directrice des affaires financières,

à l'effet de signer en son nom, pour le centre de responsabilité budgétaire (CRB) 702 – POLE FORMATION (ENSEIGNEMENT) :

- en dépenses :
  - les engagements de dépense dont le montant est inférieur à 2 500 € HT,
  - les attestations et certificats administratifs relatifs à des dépenses dont le montant est inférieur à 2 500 € HT,
  - les certifications de service fait sans limitation de montant.
- en recettes : les actes relatifs à l'acquisition des droits et à l'établissement des factures, sans limitation de montant,
- les ordres de missions temporaires concernant les CRB 702, hormis ceux la concernant,
- les états de remboursement de frais engagés par les missionnaires sur ce même budget.

La présente délégation prend effet à la date de sa publication sur le site internet de l'établissement.

Fait à Toulouse, le 13 janvier 2023

La délégataire,



Florence CHARRAS

Le Directeur,



Stéphane GREGOIR

Direction Générale des Services

## DELEGATION DE SIGNATURE

**Le Directeur de l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse – TSE,**

Vu l'article L 712-2 du Code de l'Education ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2022-1535 du 8 décembre 2022 relatif à l'École d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse – TSE ;

**Donne délégation de signature à :**

Monsieur Stéphane KOJAYAN, Ingénieur de recherche, Directeur général des services,

à l'effet de signer en son nom, pour les centres de responsabilités budgétaires (CRB) 700 – Services communs et 701 – Masse salariale :

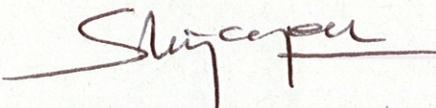
- en dépenses :
  - les engagements de dépense dont le montant est inférieur à 2 500 € HT,
  - les attestations et certificats administratifs relatifs à des dépenses dont le montant est inférieur à 2 500 € HT,
  - les certifications de service fait sans limitation de montant.
- en recettes : les actes relatifs à l'acquisition des droits et à l'établissement des factures, sans limitation de montant,
- les ordres de missions temporaires concernant les CRB 700 et 701, hormis ceux le concernant,
- les états de remboursement de frais engagés par les missionnaires sur ces mêmes budgets.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane KOJAYAN, Madame Florence CHARRAS, Attachée territoriale principale en détachement en qualité d'Ingénieur d'étude, Directrice des affaires financières, reçoit délégation pour signer les documents ci-dessus mentionnés.

La présente délégation prend effet à la date de sa publication sur le site internet de l'établissement.

Fait à Toulouse, le 13 janvier 2023

Le délégataire,



Stéphane KOJAYAN

La délégataire,



Florence CHARRAS

Le Directeur,



Stéphane GREGOIR